



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

12 avril 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.330

**OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX- RENOVATION DE LA PISTE D'ATHLETISME DU STADE
CARCASSONNE -- AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le 12/04/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 05 Avril 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Odile BONTHOUX à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Maurice CHAZEAU à M. Francis TAULAN, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, M. Christian LOUIT à Mme Sylvaine DI CARO, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Victor TONIN à M. Yannick DECARA

Excusés sans pouvoir :

M. Jean CHORRO, M. Alexandre GALLESE

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Francis TAULAN donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 12/04/10

RAPPORTEUR : M. Francis TAULAN

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Jean CHORRO, M. Francis TAULAN

Politique Publique : SOUTIEN A LA PRATIQUE DU SPORT ET INVESTISSEMENT LIE AUX
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

OBJET : MARCHE DE TRAVAUX- RENOVATION DE LA PISTE D'ATHLETISME DU STADE
CARCASSONNE -- AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Le Conseil Municipal de la Ville d'Aix-en-Provence a préalablement approuvé par délibération n° 2009-1293 l'autorisation du lancement de la consultation relative à la rénovation de la piste d'athlétisme de 400 mètres du stade Carcassonne.

Ce projet constitue la première étape d'une opération de requalification de l'ensemble des installations d'athlétisme et équipements périphériques au stade.

La consultation relative à la piste de 400 mètres correspond à un marché unique composé de prix mixtes : un prix global et forfaitaire pour la partie principale, des prix unitaires pour certains postes de travaux.

La durée de ce marché court à compter de sa date de notification jusqu'à la réception des travaux (dates prévisionnelles de début du marché : le 25 mai 2010 et de fin de marché : le 25 septembre 2010).

Un avis d'appel public à la concurrence n°2010-02 a été adressé à la presse le 22/01/2010. Les publications ont eu lieu aux dates suivantes :

- BOAMP..... le 26/01/2010
- La Provence..... le 27/01/2010
- Le Courrier d'Aix..... le 30/01/2010
- Sites mairie.....le 22/01/2010

Cette consultation a fait l'objet de dématérialisation, les candidats pouvant retirer le dossier par voie électronique sur le site Achatpublic.com ou sur le site internet de la Ville.

La date limite de réception des plis a été fixée au **8 mars 2010 à 12 h 00**.

Vingt deux sociétés ont retiré le dossier de consultation, dont vingt par voie électronique.

Les critères retenus pour le jugement des offres ont été définis de la manière suivante :

- **Prix: 50 %**
- **Valeur technique: 50 %.**

Les plis ont été ouverts le 8 mars 2010 : Six candidats ont déposé une offre avant la date limite de réception des offres.

La commission d'appel d'offres dans sa séance du 25 mars 2010 a décidé de retenir l'offre du groupement LAQUET-MONDO dont le mandataire est la société LAQUET, classée première au classement général comme étant la plus avantageuse économiquement au regard des critères de jugement des offres :

En effet, le groupement attributaire du marché est arrivé en tête pour le critère prix avec un montant global de 729 616, 00 euros hors taxe (683 541, 00 euros hors taxe pour la partie globale et forfaitaire et 46 075,00 euros hors taxe pour le détail quantitatif estimatif correspondant aux prix unitaires).

Le groupement LAQUET-MONDO a également présenté une offre d'excellente qualité technique, se classant également en première position sur le critère valeur technique.

En conséquence, il vous est demandé, Mes chers collègues, de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Député Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le marché relatif à la rénovation de la piste d'athlétisme du stade Carcassonne ainsi que tout document y afférant avec le groupement LAQUET-MONDO dont le mandataire est la société LAQUET pour d'une part un montant global et forfaitaire de 683 541, 00 euros hors taxe et d'autre part un montant porté dans son détail quantitatif estimatif à 46 075,00 euros hors taxe , correspondant à la partie « prix unitaires » du montant du marché.

**2010.330 - MARCHE DE TRAVAUX- RENOVATION DE LA PISTE D'ATHLETISME DU STADE
CARCASSONNE -- AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ**

Présents et représentés	: 53
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Michèle JONES**

**Compte-rendu de la délibération affiché le :
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**